



## Moto wash

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Moto wash  
Nom chimique :  
Type de produit : Mélange  
Code produit : MWM - 3005 - 41  
MWM - 3005 - 42  
UFI : RK30-U0EG-G005-XH8H

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : - Produit de nettoyage  
Usages déconseillés : - Ne pas mélanger à d'autres produits

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dr Wash by Matrice Art  
8 chemin des eprjus  
70190 Quenoche France  
Téléphone : +33 7 86 90 04 62

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : métasilicate de disodium (CAS No.: 6834-92-0) | Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (CAS No.: 160875-66-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence



## Moto wash

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260	Ne pas respirer les poussières/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion Plastique avec doublure intérieure.
P501	Éliminer le récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels/une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée/un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques, EDTA et sels
- HEXAMETHYLINDANOPYRAN

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	n°CAS : 111-76-2 Numéro d'identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0	1 - 5	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	ETA oral 1200 ATE Inhalation Vapeur 3
métasilicate de disodium INCI : SODIUM METASILICATE	n°CAS : 6834-92-0 Numéro d'identification UE : 014-010-00-8 N°CE : 229-912-9	1 - 5	Skin Corr. 1B - H314 STOT SE 3 - H335	Non applicable



## Moto wash

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omeg a.-hydroxy-	n°CAS : 160875-66-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	1 - 5	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318	Non applicable
Amines, C12-14 -alkyldimethyl , N-Oxides	n°CAS : 308062-28-4 Numéro d'identification UE : N°CE :	0 - 2	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. - Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. - en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Aucune information disponible.
---	----------------------------------



## Moto wash

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Éviter de: Contact avec les yeux  
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux  
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
- Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

#### 2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

VME ppm (FR)

10 ppm



## Moto wash

VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	49 mg/m <sup>3</sup>
VLE ppm (FR)	50 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	246 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Lunettes norme NF EN ISO 16321-1  
- Porter les gants de protection homologués



- Porter les gants de protection homologués EN ISO 374-1 type A, marquage J, K, L, M, N, P, S, T en nitrile, butyle ou PVC

- Vêtement de protection



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	bleu	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Non déterminé	
pH		11,5 < V < 12,5	
Point de fusion		Non déterminé	
Point de congélation		Non déterminé	
Point d'ébullition		Non déterminé	
Point éclair		Non déterminé	
Taux d'évaporation		Non déterminé	
inflammabilité		Non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité		Non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité		Non déterminé	
Pression de la vapeur		Non déterminé	
Densité de la vapeur		Non déterminé	
Densité relative		Non déterminé	
Densité		1 kg/l < V < 1,1 kg/l	
Solubilité (Eau)		Entièrement soluble	
Solubilité (Ethanol)		Non déterminé	
Solubilité (Acétone)		Non déterminé	



## Moto wash

Solubilité (Solvants organiques)	Non déterminé
Log KOW	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité, cinématique	Non déterminé
Viscosité, dynamique	Non déterminé

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange



## Moto wash

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité : Substances

<b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b>	
DL50 Orale (rat)	1300 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	10 mg/l < V < 20 mg/l
<b>métasilicate de disodium (6834-92-0)</b>	
DL50 Orale (rat)	1152 mg/kg <= V <= 1349 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	> 2,06 mg/l
<b>Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (160875-66-1)</b>	
DL50 Orale (rat)	2000 mg/kg
<b>Amines, C12-14 –alkyldimethyl , N-Oxides (308062-28-4)</b>	
DL50 Orale (rat)	1064 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Corrosion cutanée, Catégorie 1 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Risque de lésions oculaires graves.  
- Provoque une sévère irritation des yeux.  
- Corrosif.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé



## Moto wash

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

<b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b>	
CE50 48h crustacés	1550 mg/l
CL50 96h poissons	1474 mg/l
CEr50 algues	1840 mg/l
CEr50 autres plantes aquatiques	700 mg/l
NOEC chronique poissons	100 mg/l
NOEC chronique crustacés	100 mg/l
NOEC chronique algues	286 mg/l
<b>métasilicate de disodium (6834-92-0)</b>	
CE50 48h crustacés	1700 mg/l
CL50 96h poissons	210 mg/l
CEr50 algues	207 mg/l
<b>Poly(oxy-1,2-ethanediy), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- (160875-66-1)</b>	
CE50 48h crustacés	10 mg/l < V < 100 mg/l
CEr50 algues	10 mg/l < V < 100 mg/l
NOEC chronique poissons	> 1 mg/l
<b>Amines, C12-14 -alkyldimethyl , N-Oxides (308062-28-4)</b>	
CE50 48h crustacés	3,1 mg/l
CL50 96h poissons	2,67 mg/l
CEr50 algues	0,143 mg/l
NOEC chronique poissons	0,1 mg/l < V < 1 mg/l
NOEC chronique crustacés	0,1 mg/l < V < 1 mg/l
NOEC chronique algues	0,067 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible



## Moto wash

% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible
---------------------------------	--------------------------

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Non déterminé

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.  
- Ne pas mélanger à d'autres déchets.  
- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



## Moto wash

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      Aucune donnée disponible

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques, EDTA et sels
- HEXAMETHYLINDANOPYRAN

Site web commercial@matrice-art.com

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	07/07/2025		

Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations :
  - ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
  - CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - Contact Alimentaire : Produit conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux



## Moto wash

- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA : International Air Transport Association
- IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO : International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent
- RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

\*\*\* \*\*